



Madame la Présidente du Conseil d'administration,
Mesdames, Messieurs les administratrices et administrateurs,
Messieurs les directeurs généraux d'Expertise France et de l'AFD,

Paris, le 29 mars 2021

Au moment où l'intégration d'Expertise France au sein du Groupe AFD se précise avec l'examen parlementaire du projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, nous, délégué.e.s syndicaux d'Expertise France souhaitons attirer votre attention sur notre ambition collective dans cette réforme et sur les conditions requises pour son succès.

En effet, si nous nous réjouissons que le processus législatif avance, nous regrettons que la question sociale du traitement des salarié.e.s d'Expertise France demeure le parent pauvre des discussions.

Six ans après sa création en 2015, nous sommes fier.e.s d'avoir fait d'Expertise France un acteur reconnu de la coopération technique internationale. Nous sommes fier.e.s de notre métier : des projets de renforcement de capacités, une expertise française et francophone sur mesure, des financements publics français et internationaux (ministères, AFD, Union européenne, Nations Unies, etc.), en réponse aux besoins des pays partenaires et en cohérence avec les priorités stratégiques françaises.

Grâce à un investissement collectif remarquable, nous avons assis notre légitimité comme opérateur multi-sectoriel de l'État, au service de tous les ministères. Au 1^{er} janvier 2021, nous avons encore renforcé notre positionnement en intégrant les collaborateurs de Justice Coopération Internationale, l'ancien opérateur du ministère de la Justice. Aujourd'hui, nous mettons en œuvre plus de 500 projets, dans près de 100 pays répartis sur les cinq continents. Malgré l'épidémie de la Covid-19 et l'épreuve des périodes de confinement, nous avons poursuivi notre mission en imaginant de nouveaux modes de faire, en réorientant certains projets pour répondre aux nouveaux enjeux liés à cette pandémie. Encore une fois, nous avons été au rendez-vous.

Nous serons à nouveau au rendez-vous demain quand il s'agira de rejoindre le Groupe AFD, si les parlementaires confirment ce choix. Nous y avons toujours été favorables, au nom de l'intérêt collectif et de notre mission de service public. Nous avons considéré que ce rapprochement donnerait à Expertise France plus de moyens, plus de projets, bénéficiant à un plus grand nombre de personnes. Nous savons que l'assistance technique portée par Expertise France apporte de nouvelles prestations qui enrichiront l'offre du Groupe AFD et la coopération en général. Toutefois, comme toute politique publique, cette intégration a un coût, qui est un coût d'investissement : les salariés d'Expertise France ne doivent pas en faire les frais.

Nous n'avons pas vocation à devenir la filière low-cost de l'AFD.

Cette intégration ne fait sens que si elle donne un nouvel élan à l'aide publique au développement en capitalisant sur les complémentarités, mêlant habilement les instruments financiers de l'AFD et l'offre de coopération technique d'Expertise France.

Cette intégration ne fait sens que si elle respecte, valorise et reconnaît les savoir-faire, les expertises et les modes de faire de chacun.e, en favorisant une meilleure connaissance des métiers et en impulsant des échanges entre entités.

Cette intégration ne fait sens que si elle permet de résoudre les problèmes structurels d'Expertise France, en offrant de nouveaux moyens et avantages pour fidéliser et senioriser les équipes. Il s'agit là de l'un des objectifs de son Contrat d'objectif et de moyens (COM) avec l'Etat, mais qui manque cruellement de moyens, comme en témoignent les maigres enveloppes attribuées dans le cadre des négociations salariales annuelles obligatoires depuis 2016.

Pour réussir, l'intégration d'Expertise France au Groupe AFD doit être porteuse d'une nouvelle espérance.

La croissance d'Expertise France et nos réussites incontestables sur le terrain, conférant une forte visibilité à l'expertise française n'ont été possibles que grâce à la très forte adaptabilité et à la polyvalence des salarié.e.s de l'Agence, souvent au détriment de leur qualité de vie au travail, aboutissant aux résultats très préoccupants du baromètre social 2019-2020 et au « burn-out » d'un certain nombre de collègues, constatés avec inquiétude par le médecin du travail à plusieurs reprises.

A ce titre, nous nous inquiétons de l'insuffisante prise en compte des sujets qui sont pourtant au cœur du processus d'intégration : la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la rémunération des salarié.e.s et la question des statuts. Nous déplorons que le chantier de la convergence des statuts piétine, alors qu'en parallèle, la précarisation des emplois s'accroît au sein d'Expertise France, avec un recours accru aux contrats temporaires¹ : fin 2020, les salariés en CDDU au siège représentaient 7% de l'effectif total. Cette part est en augmentation depuis plusieurs mois, et pose d'autant plus problème que des salariés nouvellement recrutés en CDDU travaillent au quotidien avec des collègues sur le même projet, mais qui eux, bénéficient d'un CDI.

Récemment, la Directrice des ressources humaines de l'AFD a convenu dans un échange avec les syndicats d'Expertise France que : « *Dans le respect des métiers de chacun, [l'AFD avait] bien en tête la valorisation des compétences des collaborateurs d'Expertise France et la mise en cohérence progressive des parcours professionnels et des conditions de travail, y compris sur le plan salarial, pour favoriser la mobilité et développer les carrières intra-groupe.* » Alors même que l'objectif de nos ministères de tutelle et de notre Direction générale est de réaliser l'intégration à l'été 2021, **le coût d'entrée de ce que nous appelons la convergence statutaire n'est, à ce jour, pas anticipé, budgétisé ou planifié.** Il y a pourtant deux échéances déjà connues : l'intégration d'Expertise France au Groupe AFD et l'emménagement de l'ensemble des composantes du Groupe AFD sur un site unique à Paris-Austerlitz en 2025.

Notre sentiment est que la Direction générale d'Expertise France mise sur une stratégie d'évitement du sujet, en remettant systématiquement les discussions à plus tard. Dans leur sagesse, nos collègues du CSE avaient pourtant suggéré en 2020 d'associer aux objectifs du COM les moyens nécessaires à sa réalisation, et notamment une enveloppe de consolidation sociale pluriannuelle qui permettrait le rattrapage salarial et l'harmonisation des statuts avec l'AFD. Pour le moment, force est de constater que rien de concret n'a été fait malgré de nombreux chantiers lancés à grands frais qui devaient permettre de comparer les métiers et la gestion des carrières dans les deux agences.

¹ Les contrats à durée déterminée d'usage (CDDU), utilisés du temps de France Expertise internationale et des débuts d'Expertise France avaient été transformés en CDI par la précédente Direction générale. Ils sont de plus en plus utilisés chez Expertise France, précarisant les salariés au siège et sur le terrain. Le CDDU ne donne pas droit à une prime de précarité en fin de contrat, et peut être renouvelé indéfiniment.

Pourtant, un travail d'harmonisation sera inéluctable dans la mesure où l'intégration d'Expertise France à l'AFD ne manquera pas d'entraîner la reconnaissance d'une unité économique et sociale des différentes entités du Groupe, ou à défaut d'un comité de Groupe avec toutes les conséquences que cela implique en termes de statut applicable.

Comment justifier en 2025 – horizon évoqué pour regrouper l'ensemble des composantes du Groupe AFD sur un même site – qu'à compétences, expériences et responsabilités égales, des salarié.e.s au sein d'une même équipe n'aient ni la même rémunération, ni les mêmes outils à disposition ?

En cohérence avec l'ADN d'Expertise France, nous revendiquons pour nous même ce que nous défendons pour les autres à travers tous les projets que nous développons : **la justice sociale**. C'est tout simplement une condition de la réussite du Groupe AFD et de la viabilité d'Expertise France.

Nos revendications sont simples :

1. Mise en place effective d'un observatoire des métiers, associant les représentant.e.s du personnel dans des groupes de travail avant l'intégration prévue en juillet 2021 ;

Pour mémoire, le benchmark de rémunérations réalisé par Deloitte en 2018 montrait que la rémunération de base à Expertise France était largement inférieure aux trois marchés de référence (marché national, marché Syntec et marché EPIC/EPA). **Cet écart atteignait 23% pour les cadres par rapport au marché national**, ayant pour conséquences regrettables les difficultés d'Expertise France à fidéliser son personnel, la désorganisation des services, une perte de l'expertise interne, une surcharge de travail pour les collaborateurs restants et les managers, dont une part non négligeable du temps de travail est absorbée par ces recrutements, et des coûts supplémentaires (RH, formation initiale, etc.). De ce rabais, résulte en bout de chaîne la perte dommageable pour l'Etat d'une expertise solide et pluridisciplinaire (managériale, opérationnelle, juridique, comptable) en matière de gestion de projets internationaux.

La mise en place d'un observatoire des métiers permettrait déjà de valoriser et de reconnaître les métiers et les compétences de chacun.e.es, d'identifier et de structurer des « parcours de carrière » pour offrir aux employés d'Expertise France de réelles opportunités d'évolution au sein de l'agence. Cet observatoire permettrait également de référencer les savoir-faire d'Expertise France en vue d'une intégration de toutes et tous au sein du Groupe, favorisant ainsi les synergies et la complémentarité.

2. Elaboration d'un Plan pluriannuel de convergence des statuts, présenté aux représentants du personnel d'ici l'été 2021 ;

Il n'y aura pas d'intégration réussie au Groupe AFD sans une convergence salariale, sociale et statutaire avec nos collègues de l'AFD. L'étude comparative des statuts du personnel de l'AFD et d'Expertise France, commandée par les CSE des deux agences et présentée en 2020 par le cabinet SECAFI, a montré qu'il existe des écarts de rémunération de base importants entre Expertise France et l'AFD. Quelques exemples significatifs :

- les comptables d'Expertise France sont payés sur leur rémunération de base 5% de moins que leurs collègues de l'AFD ;
- les chargés de projet ou de mission non ingénieur d'environ 30 ans sont payés 28% de moins à Expertise France qu'à l'AFD ;
- les directrices et directeurs de département d'Expertise France d'environ 45 ans sont payés, à temps de travail équivalent, en moyenne 8% de moins que leurs homologues de l'AFD.

Le rapport précise même que « *sous l'effet du complément de retraite et du supplément familial à l'AFD, les écarts sur l'ensemble de la rémunération sont encore plus prononcés à tous les niveaux de 20 à 35%* ».

Nous demandons un plan pluriannuel de convergence sociale avec des réalisations concrètes en matière salariale et statutaire dès 2021, la mobilisation de moyens ad-hoc, des mesures concrètes et un calendrier clairement défini.

3. Alignement immédiat sur certains avantages sociaux ;

Les écarts de traitements entre les deux agences sont nombreux et dépassent largement le cadre salarial. Ainsi, alors que tous les salariés du groupe ont la même mutuelle santé, les salariés du groupe AFD bénéficient d'une prise en charge à 100% de cette mutuelle contrairement aux salariés d'Expertise France qui en paient 50%. En 2019, la prime de vacances à l'AFD était de 3 915€ contre près de dix fois moins (408€) pour Expertise France. Les exemples de même ampleur sont nombreux (prime de rentrée scolaire, prise en charge forfaitaire du télétravail). Ils seront injustifiables une fois qu'Expertise France aura rejoint le groupe AFD.

4. Clarification et rééquilibrage immédiat des dispositions de mobilité au sein du Groupe.

Nous, délégué.e.s syndicaux d'Expertise France, n'accepterons plus que le mouvement des personnels au sein du Groupe AFD soit asymétrique : mobilité ascendante de l'AFD vers Expertise France avec des collaborateurs qui gagnent en responsabilité hiérarchique ; mobilité descendante d'Expertise France vers l'AFD pour les deux seules salariées mises à disposition à ce jour. Nous n'accepterons plus d'être les travailleuses et travailleurs détaché.e.s low-cost à l'AFD pour fournir de la main d'œuvre bon marché, sans les avantages sociaux de nos collègues. Faut-il rappeler que dans sa charte éthique l'AFD « *veille à l'égalité en matière d'emploi et de déroulement de carrière des salariés* » ?

Nous n'accepterons plus que le « monde en commun », slogan de l'AFD, ne trouve pas à s'appliquer au sein même du Groupe qui le promeut.

Nous revendiquons la mise en place d'un cercle vertueux de l'aide publique au développement où l'activité de financement de l'AFD vient soutenir l'activité de coopération technique d'Expertise France qui, en créant des liens étroits avec les pays bénéficiaires, offre alors de nouvelles opportunités pour l'activité bancaire. Dans un tel cercle, chaque pôle doit être traité à égalité et chaque identité doit être valorisée et préservée.

Nous exigeons que s'engage avec les syndicats, sans plus attendre, une négociation sur la question sociale de l'intégration des salarié.e.s d'Expertise France au Groupe AFD. Sans réponse à nos demandes, nous en tirerons les conséquences en usant de tous les moyens légaux d'action pour faire avancer nos revendications. Cela aura un impact sur les projets que nous menons, dont certains sont d'ailleurs financés par l'AFD. Ignorer le sujet de la convergence des statuts et des rémunérations empêchera les mutualisations et créera de vives tensions sociales.

Nous attendons donc des réponses concrètes et immédiates de la part des Directions d'Expertise France, de l'AFD et de nos tutelles communes. Nous encourageons les parlementaires à être porteurs de cette exigence de justice sociale qui est la garantie d'une intégration réussie, condition de la bonne réalisation de l'ambition présidentielle pour le développement.

Nous sommes, et restons, mobilisé.e.s.

Les délégué.e.s syndicaux d'Expertise France
Les élu.e.s du CSE